

ARABIE SAOUDITE

Guide de l'exportateur canadien

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

stor
HF
1010
.G85S3314
1992
STORAGE



Canada

Handwritten text in red ink, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is faint and difficult to decipher but appears to contain several lines of information, possibly a date or a reference number.

Main
HF
1010
G8553314
1992
STORAGE

EMSPREF
.b2310892

ARABIE SAOUDITE

Guide de l'exportateur canadien

1992

15-138-945

LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE
DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS /
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
125 SUSSEX
OTTAWA K1A 0G2

Imprimé sur du papier recyclé



TABLE DES MATIÈRES

	Page
I. GÉNÉRALITÉS	5
II. L'ÉCONOMIE DE L'ARABIE SAOUDITE ET LE CINQUIÈME PLAN QUINQUENNAL	13
III. LE COMMERCE ENTRE LE CANADA ET L'ARABIE SAOUDITE	19
IV. LES AFFAIRES EN ARABIE SAOUDITE	21
V. LES DOUANES ET LE RÈGLEMENT SUR LE CHANGE	32
VI. VISITE EN ARABIE SAOUDITE	40
VII. ADRESSES UTILES	47
VIII. PUBLICATIONS	62
ANNEXE — <i>Conseils pratiques</i>	64

AVANT-PROPOS

En raison du caractère variable du marché de l'Arabie saoudite, l'information que contient le présent guide est sujette à changement.

Adresser toute question sur le contenu du guide à l'adresse suivante :

*Affaires extérieures et Commerce extérieur
Canada*

*Direction de l'expansion du commerce en Afrique
et au Moyen-Orient (GBT)*

125, promenade Sussex

Tour A, 4^e étage

Ottawa (Ontario)

K1A 0G2

Téléphone : (613) 993-7043

Télécopieur : (613) 990-7431

(Also published in English)

I. GÉNÉRALITÉS

L'histoire

Avant 1932, l'Arabie saoudite n'existait pas en tant qu'État national. La région aujourd'hui désignée sous le nom d'Arabie saoudite était peuplée de tribus nomades et de colons dont la principale activité était le commerce. La plupart des routes commerciales des anciens empires arabes traversaient, du moins en partie, le territoire de l'actuelle Arabie saoudite, ouvrant la porte à l'influence d'une grande variété de mouvements culturels et religieux.

Sous le règne d'Abd-al-Aziz ibn Saud, l'Arabie saoudite en arrive à une certaine unité territoriale. Après avoir unifié les diverses tribus de la péninsule arabe au début des années 1930, Saud axa sa politique étrangère sur le rapprochement politique et économique avec l'Occident. Parallèlement, il assure l'adhésion de l'Arabie saoudite à la Ligue arabe nouvellement créée. À sa mort, son fils, Saud ibn Abd-al-Aziz, lui succède au trône. On lui doit la mise sur pied d'un programme de développement économique à l'échelle nationale. En 1958, le roi Saud cède tout le pouvoir exécutif à son frère, Faysal, qui finira par accéder au trône en 1964.

Le roi Faysal concentre alors ses énergies sur l'expansion industrielle et continue à étendre la sphère d'influence de l'Arabie saoudite. Il réussit à réaliser la stabilité économique et entreprend de mettre les recettes du pétrole au service du développement économique national. Il se distingue par l'introduction de réformes prudentes et l'adoption d'une politique étrangère conservatrice. En mars 1975, le roi Faysal est assassiné. Son frère,

Khalid, lui succède et poursuit la politique de Faysal axée sur la solidarité islamique et l'unité arabe.

Le roi Khalid meurt à son tour en juin 1982 et c'est son frère Fahd qui hérite alors du trône. À l'instar de Khalid, le roi Fahd poursuit les divers programmes de développement régional, social et économique.

Ces vecteurs de l'histoire ont imprimé une marque indélébile sur le royaume :

- Les 5000 membres de sexe masculin de la famille AlSaud, notamment la quarantaine de fils, sinon davantage, du roi Abdul Aziz, gouvernent le pays. Ces derniers et divers autres descendants de la famille royale occupent pratiquement tous les postes importants du gouvernement.
- Le Coran et le droit islamique appliqué rigoureusement (Charia) sont la source des préceptes fondamentaux en vertu desquels l'État est gouverné. Certains traits caractéristiques du royaume, comme la séparation publique des sexes et l'interdiction totale de l'alcool et des produits du porc, s'expliquent par cette tradition.
- La famille Al Saud continue à s'identifier de près aux chefs de la religion wahhabite et à observer la foi islamique, sur lesquelles repose le maintien de l'autorité sur un peuple dévot et conservateur.

L'Arabie saoudite a fait preuve d'une stabilité et d'une adaptabilité remarquables au cours des quatre dernières décennies. Tout particulièrement, elle a pu :

- contrer les menaces que faisaient peser sur l'existence du régime des adversaires radicaux du monde arabe;

- mettre sa richesse pétrolière au service d'un État providence tout en préservant sa stabilité interne;
- jouer, dans le cadre de l'OPEP et grâce à la position de force qu'elle détient au sein de cet organisme, un rôle important sur la scène économique internationale.

L'Arabie saoudite s'est toujours attachée à demeurer fidèle à un vaste consensus arabe. Au sein des conseils arabes, elle continue à jouer un rôle crucial. Elle a usé de son influence d'État modéré et essentiellement pro-occidental pour promouvoir efficacement la stabilité régionale à l'intérieur du monde arabe.

Le royaume s'est montré un chef de file qui a réussi à sceller une alliance militaire et économique entre les États producteurs de pétrole du Golfe, appelée le Conseil de coopération du Golfe (CCG), qui assure une certaine sécurité contre les troubles intérieurs et les forces révolutionnaires régionales.

La richesse issue du pétrole a mené à la prospérité nationale et à un développement économique rapide, notamment depuis les chocs pétroliers des années 1970. Même si la famille royale de même que les membres d'un certain nombre de maisons de commerce ont accumulé une fortune considérable, l'ensemble de la société saoudienne jouit d'un bien-être économique enviable. Par exemple :

- le Saoudien moyen a accès à une grande variété d'avantages sociaux, qui vont d'un régime d'assurance-maladie universel et de la gratuité scolaire (y compris dans les universités étrangères) à des logements subventionnés et à des prêts sans intérêts;

- les jeunes Saoudiens n'ont pas eu de difficultés, jusqu'à récemment, à trouver des emplois prestigieux et rémunérateurs, la plupart des travaux manuels étant réservés à une main-d'œuvre d'importation;
- la mise en place d'une vaste infrastructure entièrement nouvelle (dont des routes, des aéroports, des stations de dessalement de l'eau, des usines, voire des villes fabriquées de toutes pièces) a permis à la population de jouir d'une excellente qualité de vie;
- un début d'industrialisation et des efforts persistants de diversification de l'économie ont contribué à offrir aux jeunes Saoudiens des perspectives de carrières stimulantes.

La géographie

Le royaume de l'Arabie saoudite occupe quelque 80 p.100 de la péninsule arabique. Sa superficie est de 2,15 millions de km², soit le cinquième du Canada. Seulement 25 p.100 du territoire national est habité. L'Arabie saoudite comprend cinq provinces :

- (a) le Hasa, province orientale en bordure du Golfe, contient les champs pétrolifères du royaume;
- (b) le Nadjd, qui est la plus grande province, couvre le plateau central incluant le plus grand désert du monde, le Rubal-Khali ou Quart désertique;
- (c) le Hedjaz, soit la province occidentale, abrite le centre du commerce, Djedda, sur la mer Rouge;
- (d) l'Asir, province du sud-ouest de la plaine côtière de la mer Rouge, englobe également les montagnes intérieures;

(e) Médine, province septentrionale, se trouve également en bordure de la mer Rouge.

Le littoral de la mer Rouge est bordé par une plaine étroite de marais et de champs de lave, séparée de la région centrale par une chaîne de montagnes escarpées. La plaine est fertile car elle est baignée par les eaux limoneuses des montagnes avoisinantes.

Dans les grandes zones stériles du sud et du sud-est, les frontières avec le Yémen, Oman et les Émirats arabes unis sont mal délimitées. Limitée au Nord par le Koweït, l'Iraq et la Jordanie, l'Arabie saoudite s'étend vers l'Est jusqu'au Golfe.

Le climat

Pendant l'été, la température atteint souvent 50 degrés et cette chaleur est accompagnée, dans les régions centrales, de vents secs et de ciels sans nuage, tandis que les zones côtières sont extrêmement humides.

L'hiver, les températures des zones côtières (Djedda et Dharan), qui sont régulièrement frappées par des pluies torrentielles et connaissent même le gel et la neige dans les régions plus élevées, sont quelque peu plus douces que dans le Sud. Les précipitations varient de zéro dans la région désertique à quelque 100 mm par an aux extrémités nord et sud. Les régions côtières occidentale et orientale ont des étés plus frais mais plus humides, tandis que les hivers y sont plus chauds que dans la région centrale formée par le Nadjd (Riyad).

Population et villes

La population est évaluée au total à 11 millions d'habitants, dont quelque quatre ou cinq millions

de travailleurs étrangers. La moitié de cette population demeure dans les centres urbains, tandis que 25 p.100 sont agriculteurs et que les autres appartiennent à des peuplades essentiellement nomades.

Riyad, la capitale et le centre administratif, a une population d'environ 1,5 million d'habitants. Djedda, sensiblement de la même grandeur, est le plus grand port sur le littoral de la mer Rouge en même temps que le centre commercial et bancaire de la province occidentale.

La province occidentale abrite deux villes sacrées, soit La Mecque et Médine. L'accès à ces deux villes est limité aux personnes de foi musulmane. Ces villes et les autres lieux saints de la région attirent plus de deux millions de pèlerins par an.

Les principales villes de la province orientale riche en pétrole de l'Arabie saoudite sont situées à quelques kilomètres les unes des autres : Damman, le centre commercial, la capitale provinciale et le principal port de mer de l'Arabie saoudite, se trouve sur le Golfe arabe; Dharan, Djubayl, au nord de Damman, et Yanbu, au nord de Djedda, sont trois villes industrielles construites au cours des quinze dernières années. C'est à Dharan que se trouve le siège social de l'Aramco, la société nationale d'exploitation pétrolière. Signalons enfin Al-Khobar, un centre commercial.

Gouvernement

Le royaume de l'Arabie saoudite est une monarchie absolue dont le gouvernement est centralisé. Le droit national est fondé sur le Coran et la Charia, soit le droit islamique. Même si le régime gouvernemental a évolué vers la responsabilité ministérielle,

le monarque actuel, S.M. le roi Fahd ben Abd-al-Aziz, est également premier ministre. Le prince héritier Abdallah est le sous-chef du gouvernement.

D'autres membres de la famille royale occupent des postes clés au sein du cabinet, comme ministres de la Défense et de l'Aviation, des Affaires étrangères, de l'Intérieur, des Travaux publics et du Logement.

Il n'y a pas de partis politiques ni de parlement en Arabie saoudite. Toutefois, le gouvernement comporte certains éléments de démocratie et d'égalitarisme populistes issus des traditions tribales. Si les pouvoirs du roi sont absolus, en théorie, les décisions sont prises par consensus des points de vue de la famille royale. L'État est fermement ancré dans le capitalisme et le régime de la libre entreprise.

Les diverses institutions des pouvoirs publics locaux sont les conseils municipaux généraux, le conseil de district et les conseils de tribus et de villages. Le pays comprend cinq divisions administratives : le Nadjd (province centrale), le Hedjaz (province occidentale), l'Asir (province méridionale), Médine (province septentrionale) et le Hasa (province orientale).

Religion et coutumes

La plupart des Saoudiens appartiennent à la secte des Wahhabites de l'orthodoxie sunnite. La pratique publique de toute autre religion n'est pas tolérée.

Les Saoudiens adhèrent au mode de vie traditionnel défini dans le Coran, sur lequel, d'ailleurs, toutes les lois nationales sont fondées. Ainsi, le porc et l'alcool sont strictement défendus dans tout le royaume.

Même si elles ne sont pas tenues de porter le voile, les Occidentales doivent s'habiller de façon discrète (c'est-à-dire pantalon ou robe avec manches et tombant au-dessous du genou). Les épouses ne doivent pas nécessairement s'attendre à accompagner leur mari aux manifestations sociales liées aux affaires. Les femmes ne sont pas autorisées à conduire de voiture.

Pendant la période du ramadan (jeûne qui dure un mois), les Occidentaux ne doivent ni fumer, ni boire, ni manger en public (sauf dans les hôtels). Les visiteurs étrangers ne doivent pas photographier les Saoudiens sans permission ni photographier les aéroports, les installations militaires ou les autres équipements du même genre.

On peut apporter avec soi ses effets personnels et des produits du tabac, mais les importations d'alcool sont strictement interdites. Les livres, les revues et bandes vidéo sont soumis à la censure.

II. L'ÉCONOMIE DE L'ARABIE SAOUDITE ET LE CINQUIÈME PLAN QUINQUENNAL

L'économie

L'Arabie saoudite est dotée des plus grandes réserves avérées de pétrole du monde (25 p.100). Ce pays, le premier exportateur de pétrole du monde, vient au troisième rang pour la production pétrolière, derrière l'URSS et les États-Unis.

Ces dernières années, les priorités économiques du gouvernement ont été fixées dans une série de plans quinquennaux. Depuis l'adoption du premier de ces plans en 1970, le gouvernement a mis l'accent sur les objectifs fondamentaux suivants : croissance économique générale, perfectionnement des ressources humaines et diversification de l'économie. Le premier plan quinquennal (1970-1975) a été quelque peu bouleversé par le choc pétrolier de 1973, mais ne s'est pas écarté malgré tout de ces objectifs fondamentaux. L'inflation galopante, la pénurie de main-d'œuvre et de matériaux ainsi que de nouvelles augmentations des revenus du pétrole se sont traduites dans le deuxième plan quinquennal par des orientations axées sur le développement de l'infrastructure de base et l'accroissement de la prospérité de tous les groupes sociaux de l'Arabie saoudite. Au moment du deuxième choc pétrolier (1979-1980), le troisième plan quinquennal mettait l'accent sur le développement des industries et des programmes à fort coefficient de capital et d'énergie dans un effort

visant à remplacer les travailleurs étrangers par des Saoudiens.

En 1985, les grands travaux d'infrastructure étaient pratiquement réalisés. La diversification de l'économie, bien que limitée, avait atteint quelque 55 p.100 du PIB¹. L'inflation était virtuellement jugulée. La mise en place du système d'éducation et du régime d'assurance-maladie n'était pas encore terminée.

Au milieu des années 1980, l'Arabie saoudite devenait un producteur d'équilibre et les revenus du pétrole étaient en chute libre alors que la production pétrolière chutait jusqu'à 2,2 mb/d. En 1988, le gouvernement saoudien décida d'accroître la production, ce qui eut pour effet de faire baisser le prix du pétrole à moins de 10 \$ (US) le baril. La surproduction et la baisse de recettes concomitantes ont de nouveau sensibilisé les producteurs de l'OPEP à la fragilité du marché pétrolier.

L'économie a connu une reprise modérée mais solide au cours des deux dernières années.

Le cinquième plan 1990-1995

Les données récentes sur la croissance économique, ainsi que la publication le 31 décembre du plan quinquennal et du budget annuel de l'Arabie saoudite, permettent de croire à une nouvelle prospérité économique au moment où le pays s'engage dans les années 1990. Cet essor pourrait bien se traduire par de nouveaux créneaux pour les entreprises canadiennes.

1 Ministère des finances et de l'économie nationale, part du secteur privé non pétrolier du PIB.

Le cinquième plan de développement, qui vient d'être annoncé, prévoit l'injection de plus de 500 milliards de dollars US dans l'expansion économique du royaume entre 1990 et 1995. Quelque 95,5 milliards de dollars US seront consacrés à des projets de développement et 10 milliards de dollars US supplémentaires en prêts de développement seront consentis par le Fonds saoudien pour le développement industriel et d'autres organismes de crédits spécialisés. En raison de ces investissements considérables en capital, le plan prévoit une croissance annuelle de 3,2 p.100 du produit intérieur brut (PIB), comprenant une croissance annuelle de 2,7 p.100 du secteur pétrolier, de 3,6 p.100 du PIB non pétrolier, de 7 p.100 du secteur agricole et de 8 p.100 du secteur pétrochimique.

Les objectifs de développement visés par le plan sont les suivants :

- accroître les revenus non pétroliers par la diversification de l'économie;
- assurer un développement équilibré dans tous les secteurs tout en accordant aux entreprises privées un rôle plus dynamique à l'égard de ce développement;
- promouvoir les investissements nationaux en capital;
- accroître les exportations tout en mettant un frein aux importations par une plus grande production de biens locaux;
- assurer de meilleures perspectives d'emploi aux citoyens saoudiens.

Répercussions économiques de la guerre du Golfe

Malgré les profits inespérés réalisés par la société saoudienne ARAMCO grâce à l'augmentation du prix du pétrole peu après l'invasion iraquienne du Koweït, le coût élevé du financement de l'effort militaire de la coalition ainsi que du développement des forces armées de l'Arabie saoudite a abouti à une perte nette par rapport aux recettes perçues avant le mois d'août. L'indice le plus évident de ce résultat est le fait que l'Arabie saoudite se soit adressée récemment aux marchés financiers internationaux pour obtenir un prêt triennuel de 3,5 milliards de dollars US.

L'Arabie saoudite continue à dépendre du pétrole pour plus de 80 p.100 de ses revenus d'exportation. Alors que le rôle de l'OPEP dans cette période d'après-guerre n'est pas encore limpide, on peut s'attendre à ce que les cours du pétrole demeurent déprimés pendant un certain temps en attendant que la production koweïtienne reprenne de la vigueur et que les sanctions économiques contre l'Iraq soient retirées. L'Iraq, en particulier, dont l'économie et l'infrastructure sont à reconstruire et qui devra vraisemblablement faire face à des réparations de guerre, aura désespérément besoin d'argent. En même temps, les membres de l'OPEP qui ont pu accroître leur production pétrolière afin de compenser l'absence presque totale de production d'exportation du Koweït et de l'Iraq, soit l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et le Venezuela, s'emploieront à arracher une plus grosse part de la production de l'OPEP.

Les projets ambitieux d'expansion de l'Aramco annoncés il y a un an, qui se chiffrent à 6 milliards de

dollars US, seront sans doute réduits d'ici à ce que se stabilise le marché pétrolier international. L'Aramco continue à découvrir de nouvelles sources de pétrole brut de qualité supérieure et peut se permettre d'attendre avant de les exploiter sur le marché international, même si les réserves avérées ont véritablement une influence sur les contingents pétroliers.

Les dépenses militaires effectuées par l'Arabie saoudite, qui ont déjà dépassé 30 p.100 du budget de 1990, devraient encore augmenter considérablement pour ce pays, qui est bien obligé d'admettre son incapacité à affronter les autres puissances régionales sans aide extérieure.

Les grands projets d'infrastructure sont dans l'ensemble terminés, mais les télécommunications continueront à prendre de l'expansion. Le gouvernement prendra des mesures pour encourager le secteur privé à devenir davantage le moteur de l'économie dans le cadre du plan quinquennal actuel.

Les investissements dans le royaume, qui ont été stoppés pour l'essentiel depuis le mois d'août dernier, devraient reprendre de plus belle, mais de façon plus prudente, du moins pour un certain temps. La fuite de capitaux de l'automne dernier devrait être inversée et, si la paix apparemment durable se confirme dans le Golfe, les expatriés chercheront encore une fois à obtenir un emploi dans le royaume, d'autant plus que la récession en Occident aura laissé son empreinte.

Sur le plan des affaires dans la région, la reconstruction du Koweït occupera une place de choix, au

sein de laquelle les sociétés saoudiennes joueront un rôle de premier plan et fourniront de l'aide.

Les dépenses d'aide étrangère de l'Arabie saoudite seront remaniées de manière à mieux s'harmoniser avec les objectifs de la politique étrangère et en réaction à la diplomatie antérieure des grosses subventions qui ont peu rapporté en Jordanie, au Yémen et chez les Palestiniens.

III. STATISTIQUES SUR LE COMMERCE CANADA- ARABIE SAOUDITE

(en milliers de \$ CAN)

	1986	1987	1988	1989	1990
Exportations en Arabie saoudite	211 985	267 862	202 535	337 220	273 466
Importations de l'Arabie saoudite	186 894	175 134	95 407	253 248	634 718

Principales exportations de marchandises en Arabie saoudite : 1990

(en milliers de \$ CAN)

Orge	150 873
Bois d'œuvre, résineux, 6 mm d'épaisseur et plus	27 320
Papier ondulé moyen, en rouleaux, semi-chimique, sans enduit	10 376
Blé et méteil	10 372
Papier, domestique/hygiénique	8 087
Papier journal	3 856
Pièces de rechange (électriques/mécaniques)	3 009
Appareils de filtrage et de purification	2 867
Appareils de télécommunications	2 749
Ferraille, de fer ou d'acier	2 542

Bâtiments préfabriqués	2 103
Instruments et appareils de régularisation ou de contrôle automatiques	1 980
Automobiles	1 815
Pièces de turbines à gaz	1 392

Principales importations de marchandises d'Arabie saoudite

Pétrole brut	619 090
Pétrole pas brut	8 583
Engrais chimiques phosphatés	2 483

Remarque: En plus de l'exportation de marchandises en Arabie saoudite, les Canadiens ont conclu des marchés de services qui, s'ajoutant aux produits exportés, font grimper les revenus d'exportation à plus de 600 millions \$ CAN par an.

Source : Statistique Canada

IV. LES AFFAIRES EN ARABIE SAOUDITE

Établissement de contacts

Les gens d'affaires qui espèrent réussir en Arabie saoudite doivent savoir dès le départ qu'il est essentiel d'effectuer des visites personnelles sur le marché. Il ne faut pas nécessairement compter sur une réponse aux lettres envoyées et les contrats sont rarement conclus avant que des contacts personnels aient été établis avec le client ou avec l'agent attiré de l'exportateur (voir ci-après). Les exportateurs ont intérêt à fixer leurs rendez-vous avant d'arriver en Arabie saoudite, en particulier avec les agents de l'État. Ils doivent également savoir que les rendez-vous ne sont pas toujours respectés. Les activités de commercialisation en Arabie saoudite prennent du temps. Les exportateurs doivent prévoir des visites suffisamment longues pour qu'elles soient aussi productives que possible et envisager de nombreux voyages de suivi.

Représentation sur le marché

La Direction commerciale de l'ambassade du Canada à Riyad peut aider les Canadiens désireux d'exporter en Arabie saoudite. L'ambassade peut s'occuper des recherches préliminaires sur l'acceptabilité des produits ou services de la société et aider à établir les contacts initiaux. Elle fournira également de l'information et des conseils sur les agents locaux et renseignera les exportateurs au sujet des coutumes locales et des exigences relatives aux déplacements et aux visas.

L'emploi d'un agent local est essentiel pour réussir sur le marché de l'Arabie saoudite. En plus de s'occuper des activités directes de commercialisation, l'agent peut prendre les dispositions voulues pour obtenir des visas d'entrée et de sortie, pour faire les réservations d'avion et d'autres transports locaux, pour réserver les chambres d'hôtel et pour organiser des rendez-vous avec les représentants du gouvernement et du secteur privé. Le fait de pouvoir compter sur un agent compétent, qui connaît bien la culture d'entreprise en Arabie saoudite, peut se révéler un atout précieux.

Le choix de l'agent est donc le principal facteur de réussite de la société sur ce marché. En raison d'une réglementation d'État extrêmement rigoureuse et de la complexité du monde des affaires saoudien, il est à la fois difficile et coûteux de changer d'agent. De nombreux agents acceptent de s'engager pour une période d'essai d'un an avant de conclure un contrat de renouvellement si les deux parties sont d'accord. Cet arrangement permet l'évaluation de l'agent de même qu'il permet à l'agent d'apprécier les produits de la compagnie. En outre, il importe que l'exportateur canadien soit en mesure d'offrir les services de soutien permanents dont l'agent a besoin pour lancer une campagne de commercialisation bien orchestrée. Ce soutien peut prendre la forme de brochures sur le produit, de matériel de formation, de services après-vente et de visites fréquentes en Arabie saoudite par les cadres canadiens.

Enregistrement commercial

Toutes les compagnies qui font des affaires en Arabie saoudite doivent s'inscrire auprès des bureaux d'enregistrement commercial du ministère

du Commerce et de l'Industrie. Ces bureaux se trouvent dans toutes les grandes villes du royaume.

Marchés publics

Aux termes du règlement général sur les appels d'offres, les ministères et les organismes autonomes sont autorisés à conclure des marchés directement avec les fournisseurs. Chaque ministère dispose d'un bureau d'approvisionnement.

Les contrats d'une valeur supérieure à 1 million de riyals exigent la présentation d'une soumission par au moins trois sociétés — cinq dans le cas des travaux de construction. Les marchés d'un montant inférieur peuvent le plus souvent être négociés directement.

Le gouvernement est tenu par la loi d'accorder la préférence, dans l'adjudication des contrats, a) aux sociétés saoudiennes et b) aux coentreprises à participation saoudienne de plus de 50 p.100. Les sociétés étrangères ne peuvent obtenir le contrat que s'il n'est pas possible de trouver une compagnie saoudienne compétente. Sauf pour les experts-conseils, il est essentiel que toutes les compagnies étrangères qui soumissionnent pour des projets gouvernementaux soient représentées localement. Les entrepreneurs étrangers doivent importer tous leurs intrants par l'intermédiaire d'agents saoudiens et doivent accorder 30 p.100 des travaux de sous-traitance à des compagnies locales dans le cas des projets gouvernementaux.

Garanties de soumission et de bonne exécution

Des garanties de soumission (1 p.100 de la valeur du contrat) et de bonne exécution (5 p.100 de la

valeur du contrat) sont normalement exigées dans les appels d'offre. Bien qu'il n'y ait pas eu d'antécédents d'appel injustifié à cet égard jusqu'à présent, le risque que ces instruments soient invoqués a incité les institutions financières canadiennes à demander une garantie de 100 p.100.

La Société pour l'expansion des exportations offre des assurances complètes concernant les garanties de bonne exécution à l'intention des exportateurs, des banques, des sociétés de garantie et des autres institutions financières du Canada. Les exportateurs canadiens sont priés de communiquer avec le ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur, avec leur banque à charte, avec l'industrie des assurances et avec la Société pour l'expansion des exportations pour obtenir de l'information sur les exigences relatives aux garanties de soumission ou de bonne exécution.

Modalités de paiement

De l'argent comptant et des accreditifs sont normalement exigés dans les modalités de paiement suivant la solvabilité de l'acheteur. Certains importateurs présentent d'office des lettres de crédit pour leurs achats même s'ils sont solvables financièrement.

Banques

Les fonctions bancaires centrales de l'Arabie saoudite sont assurées par l'Agence monétaire de l'Arabie saoudite (SAMA), créée en 1952 pour stabiliser la valeur du riyal, pour contrôler les banques commerciales et pour agir à titre de banquier du gouvernement. La SAMA est l'organisme gouvernemental chargé d'administrer les revenus pétroliers considérables de l'Arabie saoudite.

La plus grande des banques saoudiennes privées est la Banque commerciale nationale. Les autres grandes banques incluent la Banque nationale arabe, la Banque de Riyad et l'Al-Rajhi. Il existe également un certain nombre de banques de coentreprise dans le royaume : la Banque américaine de l'Arabie saoudite, la Banque française de l'Arabie saoudite, la Banque britannique de l'Arabie saoudite et la Banque hollandaise de l'Arabie saoudite.

Stimulants industriels

L'Arabie saoudite a un certain nombre d'institutions financières dont la principale activité consiste à accorder des fonds de financement, selon diverses conditions avantageuses, dans le but de favoriser le développement de l'industrie nationale. Les Saoudiens ont une nette préférence pour les coentreprises comme instrument d'amélioration de la capacité technologique intérieure. La liste qui suit répertorie les institutions les plus importantes.

Nom	Objet
Fonds saoudien pour le développement industriel	Aide au développement industriel accordée à l'entreprise privée dans le cadre de prêts sans intérêt à moyen et à long terme.
Fonds d'investissement public	Prêts sans intérêt à moyen et à long terme accordés pour des projets industriels du secteur public, dont des coentreprises des secteurs public et privé.

Banque agricole
d'Arabie saoudite

Prêts à court, moyen et
long terme accordés
pour des projets
agricoles publics et
privés de petite et
grande envergure.

Fonds saoudien pour
le développement
immobilier

1. Prêts à moyen et à
long terme accordés
aux Saoudiens jusqu'à
concurrence de 70 p.100
des coûts de construc-
tion de logements;

2. Prêts à moyen et à
long terme accordés aux
Saoudiens jusqu'à con-
currence de 50 p.100
des coûts de construc-
tion d'immeubles à
revenus.

Fixation des prix et modalités de paiement

Les prix offerts aux importateurs saoudiens doivent être CAF ou CetF. L'importateur a souvent recours à cette dernière formule lorsqu'il préfère contracter l'assurance lui-même. Les prix FOB ne veulent pas dire grand-chose, en général, aux hommes d'affaires saoudiens. En Arabie saoudite, les paiements se font traditionnellement en argent comptant ou par accreditif confirmé. Même si la loi islamique interdit les prélèvements d'intérêts, les détaillants de biens de consommation durables et les négociants en matériel lourd ont commencé à financer leurs clients au moyen d'un système à deux prix.

L'expansion rapide de l'économie saoudienne au cours de la dernière année a rendu ce genre de financement nécessaire. Les entreprises n'accordent pas en général de délai supérieur à 180 jours, même après avoir établi de bonnes relations.

L'ambassade recommande que les paiements soient effectués, en attendant que de bonnes relations d'affaires aient été nouées, en argent comptant ou par accreditif confirmé, car il est difficile, coûteux et parfois impossible de percevoir les créances exigibles.

Brevets et marque de commerce

Étant donné que l'Arabie saoudite n'a pas de loi de propriété intellectuelle, les brevets ne sont pas protégés. Le royaume n'est d'ailleurs partie à aucune convention internationale dans ce domaine. La question des droits d'auteur et de la protection de la propriété intellectuelle a fait l'objet de nombreux débats récemment.

Les marques de commerce et les brevets doivent être déposés par l'intermédiaire d'un avocat saoudien au Registre des marques distinctives du Service du commerce intérieur relevant du ministère du Commerce, à Riyad. Les marques de commerce, selon les normes saoudiennes, peuvent comprendre toute combinaison originale de lettres, de chiffres, de motifs spéciaux ou de signes. La protection vaut pour une durée de dix ans et peut être prorogée pour une durée supplémentaire de dix ans à condition que la demande de prorogation soit déposée trois mois avant l'expiration.

Le marché des produits de consommation

Du point de vue de l'importateur, les délais de livrai-

son sont déterminants en raison de l'inaccessibilité géographique relative de l'Arabie saoudite aux fournisseurs. Comme la demande de biens de consommation est un phénomène relativement nouveau, la «fidélité à la marque» n'est pas un concept bien ancré sauf dans le cas de quelques articles de luxe. Les articles prestigieux de même que les objets relativement peu coûteux se vendent bien.

Pratiquement tous les biens de consommation vendus sur le marché nord-américain se retrouvent en Arabie saoudite, à l'exception des produits interdits (alcool, porc). La plus grande partie de la population demeure dans les trois villes principales (Riyad, Djedda et Damman), qui sont donc, en même temps, les principaux marchés de consommation. Les femmes ont une influence considérable sur la consommation.

Publicité

Si la publicité écrite est bien établie, la publicité télévisuelle est relativement nouvelle en Arabie saoudite et fait l'objet d'un contrôle extrêmement rigoureux par crainte d'atteintes aux mœurs ou de violation du code islamique. On n'a fait que très peu de recherches sur le comportement des consommateurs saoudiens mais la publicité aux points de vente et la publicité postale demeurent très importantes. On trouvera à la section VII la liste des principaux journaux, périodiques et agences de publicité locaux.

Réglementation applicable aux ingénieurs-conseils

En règle générale, on recommande aux sociétés d'experts-conseils canadiennes de former une coentreprise avec une maison de consultation saoudienne bien établie, pour chaque projet. Les

experts-conseils individuels ou les sociétés de consultation ne peuvent en général exercer leur spécialité avant d'avoir obtenu une licence auprès du ministère du Commerce. Les licences ne sont délivrées aux non-Saoudiens que s'il est impossible de trouver des ingénieurs saoudiens.

Le gouvernement exige que les compagnies qui demandent l'enregistrement aient été en activité continue pendant au moins dix ans. La licence est valide pendant deux années canoniques musulmanes et peut être reconduite pour une nouvelle période de deux ans. Comme les différends pouvant opposer ou toucher les consultants étrangers et saoudiens sont réglés conformément aux lois et règlements du royaume, les compagnies intéressées doivent communiquer avec un cabinet d'avocats local pour demander des conseils sur la façon de procéder à l'égard de l'enregistrement.

La Charia et les transactions commerciales

Le système juridique du royaume est fondé sur la Charia, qui est dérivée du Coran, des traditions du Prophète, de l'unanimité des érudits religieux et des précédents. La Charia est également à la base du droit commercial moderne. En plus de cette loi canonique de la religion musulmane, le gouvernement a codifié d'autres lois, notamment dans le code commercial de 1931. La plupart des différends découlant de l'interprétation de ce code, à l'exception de ceux qui sont liés aux assurances, sont renvoyés au tribunal des différends commerciaux qui comprend deux juges de la Charia et un conseiller juridique. Les litiges bancaires ont été retirés de la juridiction de ce tribunal et c'est désormais un organisme d'arbitrage distinct composé de trois personnes (et non de juges de la Charia) qui en

est saisi. On peut en appeler des décisions de ces organismes devant le roi.

Les règlements d'arbitrage intervenus en dehors du royaume ne sont pas exécutoires aux termes de la loi saoudienne.

Boycottages économiques et internationaux

Les sociétés canadiennes qui souhaitent faire des affaires en Arabie saoudite peuvent se heurter à des boycottages à l'égard d'Israël. Afin de connaître les détails concernant la politique canadienne concernant les boycotts arabes, les sociétés canadiennes qui éprouvent des difficultés à ce chapitre doivent communiquer avec la :

Direction de l'expansion du commerce en
Afrique et au Moyen-Orient
Affaires extérieures et Commerce extérieur
Canada
125, promenade Sussex
Tour A, 4^e étage
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0G2
Téléphone : (613) 993-7043
Télécopieur : (613) 990-7431

Langues

L'arabe est la langue officielle de l'Arabie saoudite. L'anglais est d'usage répandu et est compris par la plupart des gens d'affaires. L'anglais est également une langue courante de la correspondance commerciale. Toutefois, la connaissance du vocabulaire arabe de base est très utile pour faire des affaires et est appréciée par les Saoudiens.

Les ministères du gouvernement exigent que tous les documents présentés soient traduits en arabe.

Mesures

Le système métrique est en vigueur en Arabie saoudite.

Électricité

Le royaume est alimenté par un courant de 110/120 V et de 220V, tous deux caractérisés par un courant alternatif de 60 cycles.

V. LES DOUANES ET LE RÉGLEMENT SUR LE CHANGE

Régime tarifaire de l'Arabie saoudite

Le taux général des droits de douanes applicables aux biens importés est de 12 p.100. Les biens produits localement sont protégés par un tarif de 20 p.100. Les denrées non transformées (riz, sucre, orge, viande, etc.) sont admises en franchise en Arabie saoudite, de même que les livres, les publications et les journaux, en plus des médicaments et des fournitures médicales. Le matériel médical est frappé d'un tarif de 7 p.100.

Le Canada bénéficie du même traitement tarifaire que celui accordé aux autres États non arabes.

Contrôle des importations et du change

Il n'y a pas de limite au montant des devises que l'on peut faire entrer au pays ou en faire sortir.

Tous les biens expédiés en Arabie saoudite pour revente sur place doivent être importés par un citoyen saoudien.

Les contrôles exercés par licence sur les produits commerciaux d'arrivée sont peu nombreux, mais les cigarettes, les médicaments et les fournitures médicales ne peuvent être introduits dans le pays que par des importateurs qui détiennent une licence. Certains produits, comme les armes à feu de chasse, le riz et le sucre, nécessitent une licence d'importation. Les biens militaires, comme les armes, les munitions et les autres matériels de guerre, ne sont importés que par le gouvernement

saoudien. Certains articles, comme les produits du porc et les boissons alcoolisées, ne sont pas autorisés. Les biens en provenance d'Afrique du Sud et d'Israël sont interdits.

Tous les édulcorants artificiels, notamment les cyclamates, sont frappés d'interdiction. Toutefois, la saccharine et les substances analogues utilisées dans les boissons légères par les diabétiques et les autres personnes devant suivre un régime à faible teneur en calories peuvent être importées, à condition que les produits qui les contiennent soit munis d'une étiquette en arabe et en langue étrangère précisant que les produits sont sans calories.

Titres de transport

(a) Facture commerciale

Cinq exemplaires sont exigés, dont trois qui doivent être certifiés par une chambre de commerce quant au prix d'exportation courant, et deux qui doivent être légalisés par un bureau consulaire de l'Arabie saoudite au Canada ou par une chambre de commerce. Au moins trois exemplaires supplémentaires de la facture commerciale doivent être établis en arabe, ce que l'importateur saoudien peut fournir.

(b) Certificat d'origine

Il faut cinq exemplaires, certifiés par une chambre de commerce et légalisés par un bureau consulaire de l'Arabie saoudite, qui tous deux en conservent un exemplaire. Une copie de la facture commerciale doit être jointe à chaque exemplaire du certificat d'origine.

(c) Bordereau d'expédition

Ce bordereau doit accompagner le connaissement et donner des détails exacts concernant le contenu de chaque caisse ou contenant, le poids brut et le poids net selon le système métrique et la valeur CAF.

(d) Connaissement

Un exemplaire par envoi est exigé. L'information du connaissement doit correspondre à celle figurant sur la facture commerciale, avec les nom et adresse du consignataire en arabe, si possible. Le connaissement doit être joint à la facture. Toutes les mesures doivent être métriques et tous les documents doivent être signés à la main.

(e) Certificat d'assurance

Si l'assurance est exigée, il faut faire établir deux exemplaires du certificat pour confirmer que les biens ont été assurés par une compagnie d'assurance ayant un représentant ou un agent résidant en Arabie saoudite.

(f) Certificat de bord

Il est essentiel de faire légaliser par un consulat saoudien deux exemplaires du certificat de bord, indiquant le nom, la nationalité et le propriétaire du navire et certifiant que le navire n'est pas enregistré en Israël, qu'il n'appartient pas à des ressortissants ou à des résidents d'Israël et qu'il ne s'arrêtera ni ne transitera dans un port israélien pendant le voyage vers l'Arabie saoudite.

Marquage et étiquetage

Les marchandises comme les produits pharmaceutiques, les confiseries, les produits alimentaires et les boissons sont assujetties à des règlements spéciaux d'étiquetage. Les produits alimentaires de consommation doivent être étiquetés en arabe. Il ne suffit pas d'apposer l'étiquette en arabe sur l'étiquette normale. Les étiquettes doivent comprendre le nom et l'adresse du fabricant, le nom du distributeur en Arabie saoudite, le poids et les dimensions du contenant, ou leur nombre, le numéro de lot, la date d'emballage et la date d'expiration des marchandises, ainsi que l'information nécessaire concernant les additifs. Tous les conteneurs doivent porter le poids brut et les initiales ou le nom du consignataire. S'il y a plus de deux conteneurs par envoi, ceux-ci doivent être numérotés dans l'ordre.

Dans le cas des produits alimentaires préemballés, le nom du produit, le poids net du contenu et la liste des ingrédients doivent figurer sur le contenant en anglais et en arabe. S'il y a lieu, le mot «artificiel» doit être imprimé. Les dates de production et d'expiration doivent être exprimées selon le calendrier canonique musulman et figurer également en anglais.

Un certificat phytosanitaire international est exigé pour les fruits, les graines, les plantes et les légumes importés en Arabie saoudite. Le certificat doit déclarer que le produit est dépourvu de tout parasite et de toute maladie végétale.

Un certificat de non-radiation est exigé pour tous les produits alimentaires et les produits transformés qui sont transbordés dans un port européen. Si les marchandises ont été envoyées directement d'un

port nord-américain, le certificat n'est pas obligatoire.

Tous les produits de viande et de volaille doivent être accompagnés d'un certificat attestant que les animaux ont été abattus conformément à la loi musulmane.

Les produits pharmaceutiques et médicaux doivent être accompagnés d'un certificat de vente libre acceptable pour le consulat saoudien du pays d'origine. Il faut au préalable s'inscrire auprès du ministère de la Santé de l'Arabie saoudite.

Les produits alimentaires qui contiennent normalement des dérivés du porc doivent porter une étiquette spéciale indiquant qu'ils ne contiennent pas de porc (gélatine de boeuf, gélatine autre que de porc, graisse végétale, etc.).

Les produits portant une étiquette apparentée à celle des boissons alcooliques (ex. : vinaigre de vin) ou de produits contenant de l'alcool (ex. : extrait de vanille) se verront refuser l'admission en Arabie saoudite.

Autres exigences

(a) Certificat médical

Ce certificat vise les articles faits de poils et indique que ces produits sont dépourvus de germes d'anthrax.

(b) Certificat d'édulcorant artificiel

Ce certificat, lorsqu'il est exigé, doit indiquer que le produit ne contient pas d'édulcorant artificiel interdit.

- (c) Certificat de barres d'armature en acier**
Ce certificat doit déclarer que le produit a été soumis à une analyse de continuité; les résultats d'analyse doivent accompagner le certificat.
- (d) Certificat de savon et de produits alimentaires**
Ce certificat sert à préciser la sécurité du produit.
- (e) Certificat de parfum**
Une analyse de Santé et Bien-être social Canada est essentielle.
- (f) Certificat de désinfection**
Ce certificat doit accompagner les envois de vêtements usagés.
- (g) Farine**
La date d'emballage doit être clairement indiquée sur le contenant.
- (h) Produits électriques**
La facture doit montrer que ces marchandises sont adaptées aux conditions de l'Arabie saoudite.

Échantillons commerciaux

Pour importer des échantillons, il faut obtenir préalablement la permission du directeur général des douanes, à Riyad. La demande écrite doit inclure la désignation du produit, le prix unitaire, la date d'arrivée prévue et la durée du séjour. Les droits de douane perçus sur les échantillons commerciaux importés pour des périodes d'exposition inférieures à six mois (susceptibles de prolongation) sont remboursés lorsque les échantillons sont réexportés.

Les échantillons sans valeur commerciale sont admis en franchise. Le document d'accompagnement et les échantillons eux-mêmes doivent clairement indiquer qu'il s'agit d'échantillons sans valeur commerciale. Les échantillons qui contiennent de l'alcool ou des produits du porc (y compris le cuir fait de peau de porc) sont interdits et seront confisqués à l'arrivée.

Le matériel publicitaire est admis en franchise, à condition que les droits de douane normalement applicables ne soient pas supérieurs à 50 riyals. Les bandes vidéo et les films commerciaux sont soumis à la censure à leur arrivée dans le pays, ce qui peut entraîner de longs délais.

Déclarations et mise en entrepôt

Toutes les marchandises importées sont mises dans les entrepôts des douanes étant donné qu'il n'y a pas d'entrepôt privé ou de stockage. Les frais d'entreposage commencent à être perçus dix jours après le déchargement. Les marchandises non réclamées après six mois peuvent être vendues en compensation des frais d'entreposage.

Les marchandises déchargées demeurent sous la responsabilité de l'expéditeur jusqu'à qu'elles aient été réceptionnées par l'agent des douanes. Après le dédouanement, les marchandises deviennent la responsabilité de l'importateur. Les marchandises admises en franchise sont aussi exonérées en général des frais de quayage.

Les frais de déchargement de navire varient en fonction de la nature des marchandises.

Frais consulaires

Les documents envoyés aux autorités consulaires d'Arabie saoudite pour légalisation doivent être accompagnés d'une enveloppe préadressée.

Autrement, des frais modiques sont facturés pour ce service.

VI. VISITE EN ARABIE SAOUDITE

Passeports et visas

Tous les Canadiens désireux d'entrer en Arabie saoudite doivent être munis d'un visa, qu'il faut obtenir avant le départ du Canada. Les demandes de visa doivent être envoyées à l'ambassade de l'Arabie saoudite, située dans l'immeuble Metropolitan Life, 99, rue Bank, à Ottawa (Ontario). Le numéro de téléphone est le (613) 237-4105 et le numéro de télécopieur est le (613) 237-0567. Les heures d'ouverture sont de 9 h à 14 h. Les visiteurs sont priés de présenter leur demande de visa au moins quinze jours ouvrables avant leur date de départ. À noter qu'une lettre d'invitation d'un répondant saoudien est exigée.

Le ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur Canada peut être en mesure d'aider les exportateurs canadiens qui désirent un visa en les renseignant sur les formalités à suivre, telles qu'elles ont été communiquées par l'ambassade de l'Arabie saoudite à Ottawa. Même si le Ministère ne peut parrainer les gens d'affaires qui se rendent dans le royaume, il peut les aider à trouver un contact commercial saoudien susceptible d'agir à titre de répondant. Pour toute demande de renseignement, s'adresser à la :

Direction de l'expansion du commerce en Afrique
et au Moyen-Orient (GBTE)
Affaires extérieures et Commerce extérieur
Canada
125, promenade Sussex
Tour A, 4^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2
Téléphone : (613) 993-7043

Dans la mesure du possible, il est recommandé d'obtenir son visa avant le départ du Canada, mais s'il est nécessaire de demander un visa à l'extérieur du Canada (p.ex., à Londres), il faudra peut-être, à la demande de l'ambassade saoudienne locale, présenter une lettre de recommandation de l'Ambassade ou du Haut-commissariat du Canada.

Les visas d'admission ne sont valables que pour un seul voyage, mais on peut obtenir la permission sur place d'être réadmis. À noter que les visas ne peuvent être obtenus à l'arrivée en Arabie saoudite.

Règlements sanitaires

Il est recommandé d'être muni d'un certificat de vaccination TTAB et aux gammaglobulines. Les certificats de vaccin contre le choléra et la variole ne sont plus obligatoires pour les visiteurs canadiens.

Courrier, télégraphe et téléphone

Les gens d'affaires sont priés d'utiliser les services de télécopieur, de courrier aérien ou de messageries pour toute leur correspondance, étant donné que le courrier de surface peut prendre deux mois à atteindre sa destination. Il existe des installations fiables de télex, télécopieur et de téléphone dans toute l'Arabie saoudite.

Transport aérien

La façon la plus facile de se déplacer en direction, en provenance ou à l'intérieur de l'Arabie saoudite est par la voie des airs. Il y a des liaisons dans la plupart des grands aéroports européens et asiatiques, de même qu'à New York. La compagnie Saudi Arabian Airlines jouit d'un monopole intérieur dans 24 villes et assure un service aérien quotidien reliant Djedda, Riyad et Dharan à la plupart des autres grands centres du royaume.

Transport de surface

On compte actuellement quelque 25 000 kilomètres d'excellentes routes goudronnées en Arabie saoudite, qui relient bon nombre des grands centres. Le camionnage est le principal mode de transport pour l'expédition de marchandises à l'intérieur du pays.

Le système ferroviaire relie le port de Damman, sur le golfe Arabique, à Riyad, distance d'environ 400 kilomètres. La durée du voyage est d'environ quatre heures. Il y a un service passagers quotidien dans les deux directions.

Hôtels

On trouve dans les grandes villes de nombreux hôtels de classe internationale qui accueillent les visiteurs d'affaires. Toutefois, à l'époque du pèlerinage et des fêtes, il est recommandé de faire des réservations au moins quatre semaines à l'avance. Les chèques ne sont pas d'usage courant, et les cartes de crédit ne sont acceptées que dans les grands hôtels. Il faut donc payer comptant à moins d'avoir pris d'autres dispositions. Les visiteurs n'ont pas intérêt à apporter de l'argent canadien en Arabie saoudite car il est extrêmement difficile à changer. Les chèques de voyage américains sont

pratiques et faciles à négocier dans les hôtels, les banques et les établissements de change.

Les tarifs d'hôtel sont réglementés par l'État. Voici la fourchette de prix en vigueur, pour une seule personne:

- (1) Deluxe : 250-340 (SR)
- (2) A (1) : 150-225 (SR)
- (3) A (2) : 75-125 (SR)

Les principaux hôtels sont répertoriés à la section VII.

Pourboires

- (1) Les hôtels de luxe et de la première catégorie ajoutent des frais de services de 15 p.100. Dans les autres catégories, le supplément est de 10 p.100.
- (2) Personnel d'hôtel et de restaurant: donner un pourboire de 10 p.100 si le service n'est pas inclus.
- (3) Chauffeur de taxi : pas de pourboire.
- (4) Portier : on recommande 2 riyals par bagage.

Service de taxi

Même s'il y a des taxis un peu partout, le service peut être imprévisible. Le prix de la course est souvent affiché officiellement, mais le tarif réel doit être discuté avec le chauffeur avant le départ. Les employés d'hôtel peuvent être utiles à cet égard.

Les voitures avec chauffeur sont disponibles pour un minimum de 50 riyals l'heure. Les tarifs sont plus élevés le soir et, à Djedda, il faut compter le double après 22h. Les visiteurs sont autorisés à louer des

autos, mais il faut pour cela un permis de conduire international. Comme les villes saoudiennes comportent très peu de panneaux ou de numéros, il est essentiel de savoir où l'on va.

Prix des courses de taxi — à l'intérieur des limites de la ville: 10-50 (SR)
— depuis l'aéroport :
50-80 (SR)

Eau et nourriture

Il est recommandé aux visiteurs de ne pas boire l'eau du robinet. On trouve facilement de l'eau en bouteille. Tous les aliments peuvent être consommés sans crainte pour la santé.

Restaurants

Il y a en Arabie saoudite une grande variété de restaurants, dont des restaurants européens, libanais, chinois, coréens, arabes, indonésiens, turcs, indiens et pakistanais. Le menu ne comprend ni produit de porc ni alcool. Il faut compter environ de 150 à 200 SR par jour pour les repas.

Devises

L'unité monétaire de l'Arabie saoudite est le riyal saoudien(SR). Il est subdivisé en cent halalas. Voici les coupures et les pièces en vigueur :

- (1) billets de 1, 5, 10, 50, 100 et 500 riyals.
- (2) pièces de 5, 10, 25 et 50 halalas.

Le dollar canadien vaut environ 3,2 riyals et le dollar américain est fixé à 3,75 riyals.

Tenue vestimentaire

On recommande aux visiteurs de porter des vête-

ments légers sauf pendant la période de décembre-janvier où des vêtements de mi-saison conviennent davantage. La tenue de ville pour les hommes d'affaires de l'Arabie saoudite est de rigueur, même par temps chaud, et on s'attend à ce que les visiteurs occidentaux portent la cravate.

Heures d'ouverture

Banques :

8 h-12 h — du samedi au mercredi

17 h-19 h — le jeudi est une demi-journée

Pendant le ramadan :

10 h-13 h 30 — à Djedda et à Riyadh

9 h-12 h — dans la province orientale

Ministères de l'État :

7 h 30-14 h 30 — du samedi au mercredi

Pendant le ramadan :

9 h-15 h

Ambassades étrangères :

8 h-15 h — du samedi au mercredi

Ambassade canadienne :

8 h-16 h — du samedi au mercredi

Heures d'ouverture des bureaux et des établissements de vente au détail :

8 h-12 h — du samedi au jeudi

16 h-20 h

Pendant le ramadan :

9 h-15 h

20 h 30-23 h 30

Boutiques, supermarchés, grands magasins :

9 h-21 h — avec pause de 12 h-16 h

Remarque : Le jeudi et le vendredi sont les jours officiels de congé, bien que certains bureaux demeurent ouverts le jeudi matin.

Principaux jours fériés — fêtes musulmanes

Le calendrier musulman est fondé sur les changements de lune et date de la fuite du prophète Mahomet à Médine, le 15 juillet 622 ap. J.-C. Les dates des fêtes musulmanes ne sont qu'approximatives car elles dépendent de l'observation visuelle de la lune. Elles ont lieu de 10 à 12 jours plus tôt que dans le calendrier chrétien. On observe les jours fériés précisés ci-après, pendant lesquels tous les bureaux gouvernementaux et commerciaux sont fermés. On conseille aux visiteurs d'affaires d'éviter de prévoir leur voyage pendant ces périodes de fêtes et même de leur ajouter plusieurs jours avant et après :

- Id al-fitr : Fête qui suit le mois de jeûne, le ramadan
- Id al-adha : Fête du sacrifice à la fin du Hadj

VII. ADRESSES UTILES

Ambassade de l'Arabie saoudite au Canada

Suite 901, édifice Metropolitan Life

99, rue Bank

Ottawa (Ontario)

K1P 6S9

Téléphone : (613) 237-4100

Télécopieur : (613) 237-0567

Représentant canadien du commerce en Arabie saoudite

Conseiller commercial

Ambassade du Canada

Quartier diplomatique

CP 94321

Riyad 11693

Royaume d'Arabie saoudite

Téléphone : (966-1) 488-2288

Télex : (code de destination 495) 404893 DOM

CAN SJ

Télécopieur : 488-0137

Bureau canadien du commerce

CP 8928

Djedda 21492

Royaume d'Arabie saoudite

Téléphone : (966-2) 665-1050

Télex : 602851 ZHTRAC SJ

Télécopieur : (966-2) 669-0727

Affaires extérieures et commerce extérieur Canada

Direction de l'expansion du commerce en Afrique
et au Moyen-Orient

Affaires extérieures et Commerce extérieur
Canada

125, promenade Sussex

Ottawa (Ontario)

Téléphone : (613) 993-7043

Télécopieur : (613) 990-7431

Conseil commercial canado-arabe

55, rue Metcalfe

Ottawa (Ontario)

K1P 6N4

Téléphone : (613) 238-4000

Télex : 053-3360

Télécopieur : (613) 238-7643

Organismes du gouvernement saoudien :

Ministères

Ministère de l'Agriculture et
de l'Eau, Riyad

Téléphone : 401-6666

Télex : 401692 AGRIRS SJ

Ministère du Commerce,
Riyad

Téléphone : 401-2222

Télex : 401057 TIJARA SJ

Principales respon- sabilités fonctionnelles

Agriculture, irrigation,
dessalement, pêche,
ressources animales,
lutte contre les
sauterelles.

Contrôle de la qualité des
produits alimentaires,
protection des consom-
mateurs, enregistrement
des compagnies,
règlement sur étiquetage,
normes.

Ministère des
Communications, Riyad
Téléphone : 404-3000,
404-4732
Télex : 401616 HI WAY SJ

Ministère de la Défense
et de l'Aviation, Riyad
Téléphone : 478-9000
Télex : 401188 MDA SJ
401506 DMW SJ
(ouvrages militaires)

Ministère de l'Éducation,
Riyad
Téléphone : 409-6666
Télex : 401673 MAAREF SJ

Ministère des Finances et
de l'Économie nationale,
Riyad
Téléphone : 405-0000
Télex : 401021 FINANS SJ

Ministère des Affaires
étrangères, Riyad
Téléphone : 405-5000
Télex : 403360 KHRJI SJ

Ministère de la Santé, Riyad
Téléphone : 401-5555
Télex : 401628 HEALTH SJ

Ministère de l'Éducation
supérieure, Riyad
Téléphone : 464-4444
Télex : 401481 ALI SJ

Routes, chemins de fer,
réseaux d'autobus,
systèmes de contrôle
de la circulation.

Construction de bases
militaires, aéroports civils,
météorologie.

Enseignement primaire,
intermédiaire et
secondaire. Institut
technique royal,
Programmes à l'intention
des handicapés, antiqui-
tés et musées.

Finances, douanes,
Service central des
statistiques, Centre
informatique national.

Affaires étrangères.

Soins de santé, hôpitaux
et cliniques, formation
médicale.

La plupart des
universités.

Ministère de l'Industrie et
de l'Électricité

CP 5729, Riyad

Téléphone : 477-6666

Télex : 401154 INDEL SJ

Projets industriels
et d'énergie.

Ministère de l'Information

CP 843, Riyad

Téléphone : 406-8888

Télex : 401461 RINFOR SJ

Presse, radio et
télévision.

Ministère de l'Intérieur

CP 3743, Riyad

Téléphone : 401-1111

Télex : 401622 MORS SJ

Sécurité publique, Garde
côtière, défense civile.

Ministère du Travail et

des Affaires sociales

CP 1182, Riyad

Téléphone : 477-8888

Télex : 401043 LABOUR SJ

Programmes de
formation professionnelle
et de formation en cours
d'emploi; bureaux de
main-d'œuvre;

Présidence pour le bien-
être des jeunes; organi-
sation gouvernementale
pour l'assurance sociale,
Société saoudienne du
Croissant-Rouge.

Ministère des Municipalités

et des Affaires rurales,

Riyad

Téléphone : 441-8888

Télex : 401063 DOMA SJ

Urbanisme, réseaux
d'adduction d'eau et
d'égouts.

Ministère des Ressources

pétrolières et minérales

CP 757, Riyad

Téléphone : 478-7777

Télex : 401058 PTROMN SJ

400998 PETROL SJ

Pétrole et gaz, Petromin,
raffineries de pétrole,
ressources minérales.

Ministère du Pèlerinage
et des Dotations, Riyad
Téléphone : 402-2200
Télex : 400189 AWQAF SJ

Pèlerinage annuel à La
Mecque, territoire sous la
responsabilité de fiducies
religieuses.

Ministère de la Planification
CP 358, Riyad
Téléphone : 401-3333
Télex : 401075 PLAN SJ

Planification nationale,
Commission royale pour
Djubayl et Yanbu.

Ministère des Postes,
Téléphones et Télécom-
munications, Riyad
Téléphone : 463-4444
Télex : 401220 TELECOM SJ

Bureaux de poste,
télécommunications.

Ministère de la Justice,
Riyad
Téléphone : 405-5339

Droit et justice.

Ministère des Travaux
publics et du Logement,
Riyad
Téléphone : 402-2036
Télex : 401142 ASHGAL SJ

Travaux publics, con-
struction, projets de
logements publics.

Principaux organismes autonomes

Service central des
statistiques (ministère des
Finances et de l'Économie
nationale)
Téléphone : 405-9638

Collecte et publication
de statistiques diverses.

Service des douanes
CP 3483, Riyad
Téléphone : 401-3334
Télex : 401626 CSTM SJ

Droits de douane.

Directeur général des
ressources minérales
Ministère des Ressources
pétrolières et minérales
CP 2880, Djedda
Téléphone : 667-4800
Télex : 601150 PETROMIN SJ

Direction générale du Zakat et
de l'impôt
Riyad 11187
Téléphone : 405-0000

Organisation générale pour
l'assurance sociale
CP 2963, Riyad 11461
Téléphone : 477-7735
Télex : 401143 GOSI SJ

Administration générale
des ports
CP 5162, Riyad 11181
Téléphone : 405-0005
Télex : 401783 PORTS SJ

Port islamique de Djedda
Djedda 21188
Téléphone : 647-1200
Télex : 601175 PORTS SJ

Port de mer de Damman
(Port King Abdul Aziz)
CP 28062, Damman 31188
Téléphone : 833-2500
Télex : 801139 DAPM SJ
802084 DAPM SJ

Exploration et conces-
sions minérales.

Perception des impôts.

Organisme d'assurance
sociale.

Aménagements por-
tuaires, chargement et
déchargement.

Administration du port.

Administration du port.

<p>Société saoudienne du Croissant-Rouge Riyad 11129 Téléphone : 406-9072 ou 5092 Ambulance : 997 Télex : 200096 HILAL SJ</p>	<p>Soins de santé d'urgence.</p>
<p>Société d'électricité d'État CP 11850, Riyad 11431 Téléphone : 477-2722 Télex : 401393 ELECTRIC SJ</p>	<p>Planification de l'électri- cité, compagnies d'énergie regroupées.</p>
<p>Organisme chargé des silos à grains et des minoteries CP 3402, Riyad 11471 Téléphone : 404-3334 ou 4736 Télex : 401052 SAWAMI SJ 402580 SAWAMI SJ</p>	<p>Silos, minoteries, impor- tation de céréales, pro- duction de fourrage.</p>
<p>Bureau des projets aéropor- tuaires internationaux CP 6326, Djedda 21442 Téléphone : 685-4200 Télex : 601521 IAPJED SJ</p>	<p>Approbation et surveil- lance des travaux touchant les nouveaux aéroports internationaux.</p>
<p>Agence de protection météorologique et environ- nementale CP 1358, Djedda Téléphone : 687-7233 ou 7825 Télex : 601236 ARSAD SJ</p>	<p>Météorologie, protection de l'environnement.</p>
<p>SAMAREC CP 5250, Djedda 21422 Téléphone : 669-4661 Télex : 603282 PETLIN SJ</p>	<p>Commercialisation du pétrole, raffineries de pétrole.</p>
<p>Présidence de l'aviation civile CP 887, Djedda 21421 Téléphone : 667-9000 Télex : 601093 CIVIAR SJ</p>	<p>Survols et administration aéroportuaire.</p>

Commission royale pour
Djubayl et Yanbu
bureau de l'administration cen-
trale Riyad 11432
CP 5864
Téléphone : 479-4445
Télex : 404560 ROYCOM SJ

Direction générale de Djubayl
CP 1000, Al Djubayl 31961
Téléphone : 341-3050
Télex : 832011 JABR SJ

Direction générale de Yanbu
CP 31, Yanbu
Téléphone : 04/321-6000
Télex : 630301 PARSYB SJ

Saline Water Conservation
Corporation (SWCC)
CP 5968, Riyad 11432
Téléphone : 463-1111
Télex : 400097 TAHLIA SJ

Banque saoudienne
d'agriculture
CP 1811, Riyad 11126
Téléphone : 402-3911 ou 3934

Saudi Arabian Airlines
(SAUDIA)
CP 620
Route de l'Aéroport, Djedda
Téléphone : 684-2000/
686-0000
Télex : 601007 SAUDI SJ

Construction et gestion
de l'infrastructure des
complexes industriels de
Djubayl et de Yanbu.

Cité industrielle de
Djubayl.

Cité industrielle de
Yanbu.

Complexe de dessale-
ment.

Achat de matériel agri-
cole, de graines, d'ani-
maux; prêts aux agricul-
teurs saoudiens.

Ligne aérienne nationale.

Saudi Arabian Monetary
Agency
(SAMA)

CP 2992, Riyad 11169

Téléphone : 463-3000

Télex : 401734-7 SJ

King Abdul Aziz City for
Science & Technology

CP 6086, Riyad 11442

Téléphone : 478-8000

Télex : 401590 SANCST SJ

Saudi Arabian Standards
Organization (SASO)

CP 3437, Riyad 11471

Téléphone : 479-3332

Télex : 401610 SASO SJ

Saudi Basic Industries
Corporation (SABIC)

CP 5101, Riyad 11422

Téléphone : 401-2033

Télex : 401177 SABIC SJ

Saudi Consulting House

CP 1267, Riyad 11431

Téléphone : 448-6500

Télex : 401152 DEVIND SJ
401145

Fonds saoudien pour le
développement

CP 50483, Riyad 11523

Téléphone : 464-0292

Télex : 401145 SUNDOQ SJ

CP 92, aéroport de Dahrán

Téléphone : 871-2222

Télex : 801050 SARAIL SJ

Banque centrale.

Recherche-développe-
ment, projets d'énergie
solaire.

Élaboration et publication
de normes.

Études de marché et
études de faisabilité
industrielle; collecte et
publication de données
sur le développement
industriel.

Coentreprises avec des
sociétés étrangères dans
le domaine pétrochimique
et de l'industrie
lourde à Djubayl et
Yanbu.

Prêts pour des projets
dans les pays en
développement.

Organisation
des chemins de fer
saoudiens
C.P. 92, aeroport Dhahran
Téléphone : 871-2222
Télex : 801050 SARAIL SJ

Fonds saoudien pour le
développement industriel
CP 4143, Riyad 11149
Téléphone : 477-4002
Télex : 401065 SIDFND SJ

Présidence générale pour le
bien-être des jeunes
CP 965, Riyad 11421
Téléphone : 401-4576
Télex : 401081 SPORTS SJ

Chambres de commerce et d'industrie de l'Arabie saoudite

Conseil des chambres de
commerce et d'industrie de
l'Arabie saoudite
Immeuble Riyadh Chamber's
Rue Al-Dhabab
CP 16683
Riyad, Arabie saoudite
Téléphone : (01) 405-3200
Télex : 401054 TYARYH SJ
Télécopieur : 402-4747

Administration du chemin
de fer de Damman à
Riyad.

Prêts à des coen-
treprises industrielles
saoudiennes à participa-
tion saoudienne et
étrangère.

Complexes sportifs,
clubs culturels et folk-
loriques, scouts.

Chambre de commerce
et d'industrie de
Damman
CP 719, Damman
Arabie saoudite
Téléphone : 832-1134/
833-8660
Télex : 601086 CHAMR
SJ
Câble : ALGHURFA -
DAMMAN
Télécopieur : 833-5755

Chambre de commerce et
d'industrie de Riyad
Rue Al-Dhabab, CP 596
Riyad, Arabie saoudite
Téléphone: (01) 404-0044
Télex : 401054 TYARYH SJ
Câble : TIJARIAH

(ou CHAMCON)

Riyad

Télécopieur : 402-1103

Chambre de commerce
et d'industrie de Djedda
Rue King Khalid
(Al-Meena's)
CP 1264, Djedda
Arabie saoudite
Télex : 601069

GHURFA SJ

Câble : THE CHAMBER -
DJEDDA

Téléphone : (02) 642-3535
642-4824

Télécopieur : (02) 648-4603

Principaux quotidiens et hebdomadaires saoudiens, et agences de publicité

Al-Jazeera (arabe)
Rue Al-Nasirya
CP 354, Riyad
Téléphone : 402-1440/
403-3361
Télex : 401479 GAZATY SJ

Okaz (arabe)
Rue University
CP 1508, Djedda
Téléphone : 667-4020 ou
4408
Télex : 601360 OKAZ SJ

Al-Riyadh (arabe)
Rue Arab Gulf
CP 851, Riyad
Téléphone : 477-4710 ou
4610
Télex : 401664 JAREDA SJ

Asharq Al-Awsat
CP 4556, Djedda
Téléphone : 669-1888
Télex : 601570 SJ

Hebdomadaires

Alyamamah (arabe)
Al-Yamamah Press Est.
Rue Al-Khaleej Al Arabi
CP 6340, Djedda
Téléphone : 643-7465 ou
2465
Télex : 601664 JAREDA SJ

Arab News (anglais)
Immeuble Arab News sur
Sharafia
CP 4556, Djedda
Téléphone : 653-4239 ou
3723
Télex : 601570 ARANEWS
SJ

Saudi Gazette (anglais)
Route Okaz St. Mina
CP 5576, Djedda
Téléphone : 667-4020 ou
4408

Al-Yaum (arabe)
Près du bureau de la Garde
côtière
CP 565, Damman
Téléphone : 833-1091 ou
1906

Riyadh Daily
CP 25848, Riyad
Téléphone : 479-4475
Télex : 401664 JAREEDA SJ
Télécopieur : 477-7203

Saudi Economic Survey
(anglais)
App. 17, 14^e étage,
Immeuble Attar
CP 1989, Djedda 21411
Téléphone : 651-4952

Agences de publicité

Tihama
Place des Affaires étrangères
CP 5455, Djedda
Téléphone : 644-4444
(20 lignes)
Télex : 601205 TIHAMA SJ

Saudi Advertising
Saudi Advertising
International Co.
CP 6557, Djedda
Téléphone : 665-0380 ou
2286
Télex : 602229 ADVERT SJ

Marwah
Immeuble Ba-Qadu, rue du
Prince-Fahad
CP 3029, Djedda
Téléphone : 651-8204 ou
8200
Télex : 600321 MARWAH SJ

Transworld Publicity
Murraba Nord
CP 1482, Riyad
Téléphone : 403-8465 ou
6898
Télex : 401654 TRANS SJ

Khoshaim
Immeuble Al-Karwan, rue
Batha
CP 3157, Riyad
Téléphone : 403-3053
Télex : 401795 KOSHIM SJ

Tac Tayyar
Pièce 504, 7^e étage F1,
Immeuble Al-Rajhi
CP 2999, Riyad
Téléphone : 403-7545
Câble : TAC - Riyad

Read Advertising
Suite 1, Immeuble Ali Turki
Rue du Prince-Fahad
CP 1076, Djedda
Téléphone : 645-9782/
644-8230
Télex : 601035 MODERNE
SJ

Marad Advertising
Saudi Research &
Marketing Co.
CP 4556, Djedda
Téléphone : 453-4743/
653-3723
Télex : 601570 ARANNEW
SJ

Liste d'hôtels :

Riyad — Catégorie de luxe (Classe internationale)

Intercontinental (à 30 min. de l'aéroport)
CP 3636
Téléphone : 465-5000
Télex : 401076 IHCHOT SJ

Marriott Khurais (à 30 min. de l'aéroport)
CP 2086
Téléphone : 491-2244
Télex : 400133 KHUMAR SJ

Hyatt Regency (à 40 min. de l'aéroport)
Riyad
Téléphone : 479-1111
Télex : 402963 HYATT SJ

Al-Khozama (à 25 min. de l'aéroport)
CP 4148
Téléphone : 465-4650
Télex : 400100 KHOZAM SJ

Djedda — Catégorie de luxe (Classe internationale)

Al Fao Holiday Inn CP 10924
Téléphone : 661-1000
Télex : 600755 HOLY SJ

Marriott CP 6448
Téléphone : 671-4000
Télex : 605135 Marriot SJ

Red Sea Palace CP 824
Téléphone : 642-8555
Télex : 601014 REDOTL SJ

Hyatt Regency, CP 8483
Djedda Téléphone : 651-9800
Télex : 602688 HYATT SJ

Sheraton Hotel CP 14315
Téléphone : 699-2212
Télex : 607229 SHERATON SJ

Al Bilad — CP 6788
Movenpick Téléphone : 691-0111
Télex : 603010 BILADH SJ

Province orientale — Catégorie de luxe (Classe internationale)

Dharan (près de l'aéroport sur la route
International d'Al-Khobar)
CP 428, Dharan
Téléphone : 864-8555
Télex : 801272 DIAH SJ

Gulf Meridien (à 20 min. de l'aéroport)
Al-Khobar CP 1266, Alkhobar
Téléphone : 864-6000
Télex : 870505 HOMER SJ

Carlton CP 1235, Damman
Al-Moaibed Téléphone : 864-5455
Télex : 870064 CARLTON SJ

Al-Gosaibi (à Al-Khobar sur le Golfe)
CP 51, Al-Khobar
Téléphone : 864-2787
Télex : 870008 GOSTEC SJ

Dammam Obeiroi CP 5397, Damman
Téléphone : 834-5555
Télex : 802071 OBHTEL SJ

La Mecque

Inter-Continental (192 chambres, en dehors de la Ville
sainte)
CP 1435
Téléphone : (04) 823-0240
Télex : 670076 MEDSHR SJ

Taif

Massarah CP 827
Intercontinental Téléphone : 28333
Télex : 600055 SJ

Al-Hada Sheraton (à 16 km de la ville)
CP 999
Téléphone : 41400
Télex : 651092 SHERHD SJ

Médine

Sheraton Hotel CP 1735
Téléphone : (04) 823-0240
Télex : 570076 MEDSHR SJ

VIII. PUBLICATIONS

1. *The Middle East and North Africa* (annual)
Europa Publications Ltd., 18 Bedford Square,
London, England WCL 83TN.
2. *Meed Special Report : Saudi Arabia Middle East
Economic Digest*, Meed House, 21 John Street,
London, England WCIN2BP. (*The Middle East
Economic Digest* est également une des
meilleures publications hebdomadaires que l'on
trouve dans la région).
3. *Business Profile Series : Arabie saoudite*,
Banque de Hong Kong, CPG 64, Hong Kong.
4. *The Economist, Quaterly Economic Review* —
Saudi Arabia, The Economic Intelligence Unit
Limited (1983). Spencer House, 27 St. James'
Place, London, England SWIA INT.
5. *Summary of the Fifth Development Plan*,
ministère de la Planification, Riyad.
6. *Business Travel Guide to the Arab World*,
Établi pour KLMRoyal Airlines par la société
Inter-Crescent Publishing Company Inc., Dallas,
Texas, U.S.A.
7. *Doing Business in Saudi Arabia*, (1989) Ernst &
Whinney International.
8. *Dun and Bradstreet's Export Encyclopedia*, 77th
Edition, Dunand Brandstreet International Ltd.,
New York, New York, mars 1982.

9. Middle East Executive Reports, 1101 Vermont Avenue, N.W., Suite 400, Washington, D.C. 20005, publication mensuelle.

ANNEXE — CONSEILS PRATIQUES

Voici une série de conseils pratiques qui nous viennent de gens d'affaires canadiens d'expérience et que nous destinons aux nouveaux visiteurs du royaume.

1. N'apportez pas d'argent canadien — les hôtels, les restaurants et les établissements commerciaux n'acceptent pas les dollars canadiens, qui sont extrêmement difficiles à changer.
2. Prenez vos dispositions pour obtenir un visa longtemps à l'avance — en général l'ambassade ne pourra pas vous aider à la dernière minute. Vérifiez que sa période de validité correspond bien aux dates de votre visite.
3. N'essayez pas d'apporter de l'alcool ou des produits du porc en Arabie saoudite.
4. Munissez-vous d'une bonne provision de cartes d'affaires (en arabe et en anglais) — les collections de cartes sont un passe-temps national.
5. N'oubliez pas de reconfirmer tous les vols internationaux 72 heures à l'avance et tous les vols intérieurs 24 heures à l'avance.
6. Ayez recours aux entreprises saoudiennes de location de limousines ou de voitures du même genre — ces voitures sont climatisées et propres, les chauffeurs connaissent en général leur chemin et vous obtiendrez un reçu. (Ces voitures sont blanches.)

7. Ne laissez pas votre serviette sans surveillance.
8. Conservez toujours votre passeport sur vous.
9. Ne buvez pas l'eau du robinet.
10. Arrivez à l'aéroport une bonne heure d'avance pour les vols intérieurs et deux heures d'avance pour les vols internationaux.
11. Réglez votre course de taxi avant de monter. Il peut être nécessaire de discuter le prix étant donné que les chauffeurs de taxi demandent parfois un montant supérieur au tarif établi officiellement.
12. Soyez à l'heure à vos rendez-vous, mais préparez-vous à attendre une heure.
13. Demandez des indications précises sur le lieu exact des compagnies ou des restaurants où vous voulez vous rendre. Demandez qu'on vous désigne un repère local bien connu — hôtel, immeuble gouvernemental, grand magasin — et qu'on vous précise l'emplacement du lieu où vous allez par rapport à ce repère. Les chauffeurs, bien souvent, ne connaissent pas le nom des rues, si elles en ont un effectivement.
14. Ne perdez pas le sens de l'humour.
15. Soyez toujours prêt, réfléchissez à l'avance et demeurez souple — les choses ne se passent pas toujours en douceur en Arabie saoudite; demeurez détendu et de bonne humeur même lorsque des problèmes imprévus se présentent.

16. Respectez les différences culturelles, si important que soit l'écart. Vous êtes le visiteur et l'hôte de l'Arabie saoudite.

11. Répondez à la question de la culture avant de visiter. Il faut être très attentif à la culture des pays que vous allez visiter.
12. Soyez à l'écoute des différences culturelles et soyez préparés à les respecter.
13. Demandez des indications précises et exactes des compagnies ou des restaurants où vous allez.
14. Soyez à l'écoute des différences culturelles et soyez préparés à les respecter.
15. Soyez toujours prêt à l'avance et réfléchissez à l'avance et préparez-vous à l'avance.

1885

RECORDS OF THE
OFFICE OF THE
SECRETARY OF THE
NAVY
WASHINGTON

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20068196 6

Storage

HF 1010 .G85S3314 1992 STORAGE

Arabie Saoudite, guide de

l'exportateur canadien. --

15238945

Canada